



Déclaration CDEN du 25 février 2013.

Une première lecture du projet de loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'Ecole de la République ouvre des perspectives d'une nouvelle approche de notre système d'éducation. L'exposé des motifs de la loi affirme très clairement que « cette refondation porte non seulement un projet éducatif mais également un projet de société ». Une première étape est franchie dans la bonne direction mais pour autant la loi ne fera pas tout. D'importants chantiers restent à mener. Ils devront amplifier la démarche et concrétiser l'ambition affichée. Les problématiques de souffrance exprimées par nos jeunes ne peuvent laisser indifférents les éducateurs que nous sommes. Ces défis restent à relever et ne le seront que par la volonté d'associer tous les acteurs de l'éducation et toute la communauté éducative.

L'UNSA EDUCATION se félicite de la création de postes de non enseignants administratifs, sociaux, CPE dans notre académie pour la rentrée prochaine. Le département des Landes, compte tenu de sa croissance démographique, de la création récente de 2 établissements, de la prévision à court terme d'autres créations, de son taux de catégories socio-professionnelles défavorisées, de sa ruralité, réunit tous les critères pour obtenir l'implantation de nouveaux postes. Nous demandons que ces besoins soient portés auprès des instances académiques.

Concernant le premier degré, la dotation de 21 emplois supplémentaires pour les écoles des Landes est une vraie rupture avec la politique budgétaire du précédent gouvernement.

Néanmoins, elle ne permettra pas de rattraper le retard accumulé par notre département ni résoudre les problèmes que le service public d'Education rencontre.

En effet, cette dotation accompagne les effectifs prévus à la hausse.

La situation du remplacement reste très tendue et risque de le rester sur notre département.

La réimplantation de postes RASED n'est pas encore à l'ordre du jour et les décisions ministérielles sont attendues avec impatience.

La formation et l'encadrement pédagogique demeurent très réduits et les perspectives sont peu positives.

L'UNSA Education souhaite que le changement soit concret localement.

Cette dotation doit être utilisée à améliorer les conditions de travail de certaines écoles.

Autre changement pour la rentrée 2013 : la création de deux dispositifs nouveaux, la scolarisation des moins de 3 ans et le « plus de maîtres que de classes ».

L'UNSA Education se félicite de la mise en place de deux propositions qu'elle porte depuis très longtemps.

Pour autant, elle ne souhaite pas que ces dispositifs viennent pallier la non ouverture de classe ou compenser la fermeture d'une classe.

Ces dispositifs doivent répondre à des besoins liés aux difficultés des élèves et faire l'objet d'un projet porté par les équipes pédagogiques concernées.

Bien entendu la réforme des rythmes scolaires vient, pour l'instant, éclipser tout le reste.

Cette nécessaire réforme va bouleverser la vie des enfants mais également des adultes. Elle demande aux collectivités locales de penser à développer son accueil éducatif.

Pour l'Unsa éducation, cette réforme exige qu'au niveau de chaque commune, de chaque communauté de commune, un dialogue s'installe entre élus, parents, enseignants, personnels d'animation.

La réussite de ce changement de rythme ne passera que par ce travail de la communauté éducative.

Dans le second degré, si la politique de suppression massive d'emplois menée pendant 5 ans s'inverse clairement, nous en attendons les effets réellement visibles dans le département, notamment sur les lycées. L'UNSA Éducation salue le renforcement des dotations des structures pour faire face aux effectifs en hausse: 760 élèves de plus attendus à la rentrée dans le département, majoritairement en LPO et LGT.

L'UNSA Education approuve également le moratoire sur les mesures de fermeture de la carte des formations professionnelles, mais nous avons conscience que ces sections sont en sursis et les postes qui en découlent aussi. Derrière ces menaces, c'est l'ensemble de l'enseignement professionnel qui joue son avenir dans le cadre de la Refondation.

Les dotations complémentaires de 122 heures postes sur les collèges « fléchées » ont vocation à aider les élèves les plus en difficulté. C'est un signe qui va dans le sens de nos attentes pour ces publics les plus fragiles. En outre, l'UNSA Education continue à revendiquer un abaissement des seuils d'effectifs en collège et une révision des modalités de calcul des effectifs en Lycée afin que tous les moyens nécessaires soient prévus, notamment en adéquation avec la Réforme des Lycées de 2010.

L'UNSA Education rappelle qu'elle conteste le mode de calcul des dotations pour les classes de seconde maintenant la notion de demi-division non financée.

L'UNSA Education demande que les options des terminales STMG présentes à la carte des formations soient intégralement financées.

Enfin, l'UNSA Education souhaite que dans le cadre du plan numérique de la loi d'orientation, les moyens dédiés aux TICE retrouvent leur niveau de 2011.

La mission éducative de l'École ne se limite pas au seul enseignement. L'Éducation à la citoyenneté est primordiale pour le devenir de nos jeunes. Dans ce domaine, l'Unsa éducation constatant les effets désastreux de la discrimination homophobe a pris position pour « Le mariage pour tous ».

Les débats qui ont traversé la société française depuis des semaines sur cette loi montrent, une fois encore, qu'accorder un droit nouveau à une partie de nos concitoyens n'est jamais chose aisée. On se souvient encore des débats épiques et des batailles qu'il aura fallu livrer pour enfin accorder aux femmes le droit de vote puis celui à la contraception et l'avortement. Chaque fois, sous couvert de tradition, de représentations erronées ou de loi divine, on venait nous expliquer que ce nouveau droit allait jeter notre société sur le chemin de la décadence.

Ce débat c'est celui de la laïcité contre le dogme et l'obscurantisme. C'est celui de la République contre des forces conservatrices. C'est enfin un combat pour la liberté : celle d'aimer et de vivre comme chaque citoyen, quelle que soit son orientation sexuelle.

Fidèle à sa démarche l'UNSA Education restera exigeante et continuera à proposer et à agir pour une école permettant la réussite, l'épanouissement, l'émancipation de tous et la juste reconnaissance salariale des personnels.